

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|  |   |
|--|---|
| <b>Nombre de conseillers</b><br>en exercice : 10<br>présents : 08<br>pouvoirs : 02<br>votants : 10<br>pour : 10<br>contre : 00<br>abstention : 00<br><b>Date de convocation</b><br>8 avril 2024<br><b>Date d'affichage</b><br>8 avril 2024 | <b>L'an deux mil vingt quatre et le douze avril</b> à dix neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.<br><b>Présents</b> : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Françoise FERRANDON, Julie CHONE, Arlette LIMOUSIN et Eric DESMET<br><b>Absents</b> : Eloïse PLANTUREUX a donné pouvoirs à Julie CHONE<br>Richard GABILLAT a donné pouvoirs à Guy BRULON<br><b>Secrétaire de séance</b> : <del>Chantal HIBERT</del> Eric DESMET. |
|--|---|

**OBJET : ÉTAT DES SOMMES DUES PAR ORANGE AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Délibération N°12\_12/04/2024

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances de l'occupation du domaine public, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour l'opérateur Orange.

Pour 2024,

- pour les infrastructures aériennes, 12,6 kms x 64,36 € (plafonds du Coefficient 2024) = 810,94 € (en 2023 = 788,76 €),
- pour les infrastructures souterraines, 1,77 kms x 48,27 € (plafonds du Coefficient 2024) = 85,44 € (en 2023 = 83,10 €)

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

VU l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques,

VU le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

**Le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE** de recevoir cette somme et **CHARGE** Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Philippe VIAUD



Eric DESMET